

QU'EST CE QUE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ?

C'est un accompagnement individualisé et intensif vers et dans l'emploi.

C'est favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap au sein d'un collectif de travail.

Cet accompagnement vise :

- ♣ **Une entrée rapide en emploi,**
- ♣ **Un poste adapté aux besoins et attentes de la personne.**

Il est destiné à 3 publics :

- ♣ **les personnes du milieu spécialisé (IME/ESAT)** souhaitant effectuer la passerelle vers le milieu ordinaire,
- ♣ **Les demandeurs d'emploi** rencontrant des difficultés dans leur parcours, du fait de leur handicap,
- ♣ **Les personnes déjà en emploi,** en difficulté sur poste, du fait de leur handicap.

NOUS CONTACTER



Adresse mail du service
emploiaccompagne974@alefpa.fr

Evelyne PHALARIS - Secrétaire
0692 67 32 90

Matthieu FRANCOMME - Chef de Service
0692 62 77 23

Ce dispositif départemental est basé au

PÔLE MÉDICO SOCIAL OUEST

110 chemin Piton Defaud
97460 SAINT PAUL
0262 45 32 32



Nous sommes partenaires :



*Accompagner
chacun dans son
projet*



Ils financent l'Emploi Accompagné :



METTRE FIN AUX CLICHÉS ET AUX APPRÉHENSIONS

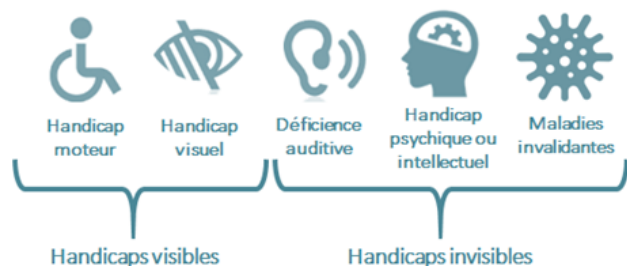
Le handicap est rarement moteur : seuls 4% des travailleurs handicapés sont en fauteuils roulants,

Près de 80% des handicaps sont invisibles,

Dans 90% des cas, l'aménagement de poste n'est pas nécessaire.

L'aménagement n'entraîne pas nécessaire de dépense (simple réorganisation horaire, pose de visuels...)

L'aménagement est le plus souvent financé par l'Agefiph ou le Fiphfp.



ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOTRE RECRUTEMENT



Le recrutement d'un collaborateur ayant une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé est un acte fort de management.

Notre rôle d'interface entre Employé et Employeur permet de garantir :

- ♣ un **appui intensif** à la personne comme au collectif de travail,
- ♣ Une intervention jusqu'à **complète autonomie** de la personne sur son poste de travail.

REmplIR

VOTRE OBLIGATION D'EMPLOI

Les entreprises et administrations d'au moins 20 salariés ou agents sont concernés par l'**OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)** d'au moins 6% de l'effectif).

L'Emploi Accompagné c'est ...

... une solution de recrutement sécurisée

... un interlocuteur disponible sans limite de durée

... une expertise pour atteindre vos objectifs selon les modalités qui conviennent :

- ♣ Contrat de travail
- ♣ Intérim/mise à disposition
- ♣ Période de formation
- ♣ Période de stage...

